

INFOS contact et mécénat

- ➔ Pensez à consulter **le site du Club** et à vous inscrire à la Newsletter pour avoir les informations, notamment les plannings d'entraînement.
- ➔ Pour les informations liées à la **licence FFS**, consultez le site monespace.ffi.fr
- ➔ Nico (président club) : 06 50 61 98 69 / Christelle (secrétaire) : 06 80 52 35 15
Antoine (coach) : 06 64 03 44 33

- Le **mécénat** est un don fait au club pour son fonctionnement annuel (achat du matériel de ski, entretien des fourgons et carburant, frais liés au local du club, salaire des entraîneurs...)

Ce don permet une déduction d'impôt de 66 % du montant versé par un particulier et de 60 % pour une entreprise.

 **Attention** : pour bénéficier du crédit d'impôt, le don ne doit pas être fait par un adhérent au club, ni son responsable légal.

- Vous pouvez avoir plusieurs mécènes.
- Le mécénat peut être global (plusieurs enfants, mécénat de fonctionnement + stage(s)).

 **Merci de joindre au mécénat le coupon de don rempli + le détail de ce à quoi il correspond.**

- ➔ Mécénat à donner au club avant le 22/12/2026 (pour une déduction d'impôt sur les revenus 2026).
- ➔ chèque libellé à l'ordre du Ski Club St Léger.

Catégories	U8 et U10	À partir de U12 jusqu'à U18 et + (avant d'avoir réussi le test technique)	Skieurs U18 et + en Préfo (= après avoir obtenu le test technique)
Cotisation au club (prêt des skis inclus)	230€	250€	230€
Mécénat de « fonctionnement »	600€	950€	600€
Section collège St Bonnet (mécénat possible)	X	240€	X
Contribution financière pour chaque stage de ski (mécénat possible)	X	- stage U12 (à partir de 2015) à U21 <u>du 25 au 28/11</u> : 300€ - stage U12 à U18 scolarisés en section ski du 30/11 au 02/12 : 300€ 	X